



Assemblée générale

Distr. limitée
5 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 100 b) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Commission du désarmement

Fédération de Russie : amendement au projet de décision dont l'adoption est recommandée dans le rapport de la Première Commission (A/74/370)

Session de 2020 de la Commission du désarmement

1. Remplacer le huitième alinéa du préambule par le texte suivant :

Notant que la Commission du désarmement, pour des raisons d'organisation, n'a pas été en mesure d'entamer sa session de fond ni de soumettre son rapport, comme prévu dans la résolution 73/82, et accueillant avec satisfaction le rapport du Comité des relations avec le pays hôte¹,

2. Remplacer le paragraphe a) par le texte suivant :

a) que la Commission du désarmement tiendra une session de fond en 2020 pendant trois semaines au plus, à savoir du 6 au 24 avril, si les questions soulevées aux alinéas j) et p) du paragraphe 165 du rapport du Comité des relations avec le pays hôte¹ sont réglées d'ici là, et lui soumettra un rapport de fond à sa soixante-quinzième session ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 26 (A/74/26).

